

CONVENTION DE PARTENARIAT
Pour les personnes physiques adhérentes exerçant en tant que bénévoles

ENTRE :

L'association Médiation Part'Âge, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
N°Siret 81742393200018
Domiciliée au 62 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans
Représentée par....., agissant en qualité de Présidente

D'une part,

ET

M....., agissant en tant que bénévole
Domicilié au

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

L'association Médiation Part'Âge, dont l'objet social porté dans ses statuts, a vocation à :

- aider les personnes âgées et leur entourage (familles, aidants, professionnels...), dans l'évolution de leur vie relationnelle, sociale et ce dans le respect de la liberté de chacun
- permettre à la famille et ses aidants (familiaux et professionnels) de trouver un lieu de concertation et de communication intergénérationnelle
- mettre en œuvre tous les moyens correspondant à ces besoins.

Et M....., bénévole

Conviennent que la présente convention s'inscrit dans le cadre du développement de la médiation dans le champ des problématiques liées aux personnes âgées et leur famille, confrontées à des situations de vieillissement.

Les deux parties ont constaté qu'elles développaient, dans ce domaine, une vision commune des besoins des personnes et des réponses à apporter dans le cadre de la médiation.

Elles conviennent donc de développer leurs relations dans le cadre d'un partenariat actif défini par les articles suivants :

Article I. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de définir la mission pour laquelle elle autorise M..... à agir en tant que bénévole de l'association Médiation Part'Âge.

M.....est amené à intervenir pour des actions de promotion de l'association et/ou en tant que co-médiateur bénévole. En tant que co-médiateur, il interviendra avec un médiateur travaillant en libéral ou en association.

Article II. OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

Dans le cadre de cette mission, l'association Médiation Part'Âge s'engage envers M..... à :

- lui donner les informations nécessaires à sa mission
- l'assurer, au titre de la responsabilité civile, pour sa mission
- réclamer le remboursement de ses frais de transport auprès du médiateur en charge de la promotion ou de la médiation orientée par l'Association Médiation Part'Âge si la mission est rétribuée et que le bénévole justifie d'un accord écrit de bonne prise en charge de ces frais chiffrés

M.....s'engage à :

- s'impliquer de manière responsable dans la mission confiée
- respecter une obligation de réserve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- informer le médiateur en charge de la mission de ses actions
- respecter les conditions de diplôme requis
- recueillir, avant chaque mission, auprès du médiateur responsable de la promotion ou de la médiation orientée par l'Association Médiation Part'Âge, un accord écrit de prise en charge des frais chiffrés dont il souhaite le remboursement

Article III. DUREE

La présente convention est conclue pour l'année civile en cours

Article IV. RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, en cas de désaccord entre les parties, après avoir constaté l'impossibilité de mettre un terme au dit désaccord. La convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration du délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de renonciation, les deux parties s'engagent à poursuivre jusqu'à leur terme la ou les médiations en cours.

Article V. LITIGES

En cas de litige ou de différend qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable et, dans ce cadre, s'engagent à solliciter une médiation auprès d'un médiateur extérieur aux parties concernées.

Fait en deux exemplaires,

A

Le.....

M

Pour l'association Médiation Part'Âge